



Procédure d'abandon manifeste

2 Place du Monument aux Morts

80550 LE CROTOY

Création d'un poumon vert en plein centre-ville



Introduction au projet :

Le projet concerne une parcelle de terrain sise 2 place du monument aux morts 80550 Le Crotoy cadastrée AP 108 appartenant à Madame Louise DANTIN domiciliée 6 rue du Général Leclerc- 80550 LE CROTOY.

Cette parcelle se trouve dans un état d'abandon manifeste depuis de nombreuses années.

La municipalité, en date du 15 juillet 2022, a dressé un procès-verbal provisoire d'abandon manifeste, notifié à la propriétaire ou à ses ayants droit et qui a fait l'objet d'une parution dans la presse locale et d'un affichage pendant 3 mois à la mairie et sur les lieux concernés.

A l'issue du délai de 3 mois suivant l'exécution des mesures de publicité et de notification du procès-verbal provisoire, il a été constaté que la propriétaire ou ses ayants droit ne se sont pas manifestés et qu'aucune mesure n'a été prise pour mettre fin à l'état d'abandon de ce bien.

La municipalité a donc, en date du 30 novembre 2022, procédé à l'établissement d'un procès-verbal définitif attestant l'abandon manifeste de la parcelle.

Descriptif du projet :

Nous subissons depuis quelques années, des périodes plus ou moins longues de fortes chaleurs qui, aux dires des météorologues, seront de plus en plus fréquentes dans les années à venir.

La commune souhaite créer dans cet espace situé à proximité des ports et du centre-ville un coin de verdure ombragé permettant à tous, résidents et visiteurs, de profiter de la fraîcheur d'un ombrage naturel procuré par la présence d'arbres et d'arbustes d'espèces diverses et résistantes concourant également à limiter la pollution de l'air.

La présence du végétal en toute saison et l'aménagement des espaces paysagers en harmonie avec le patrimoine et l'identité de la commune participent à un environnement accueillant où il fait bon vivre. La mise en valeur du patrimoine végétal et architectural favorise l'attractivité touristique et contribue au développement de l'économie locale.

Depuis quelques années la collectivité s'est engagée dans la dynamique des villages fleuris, détient à ce jour deux fleurs et compte obtenir la troisième en 2023.

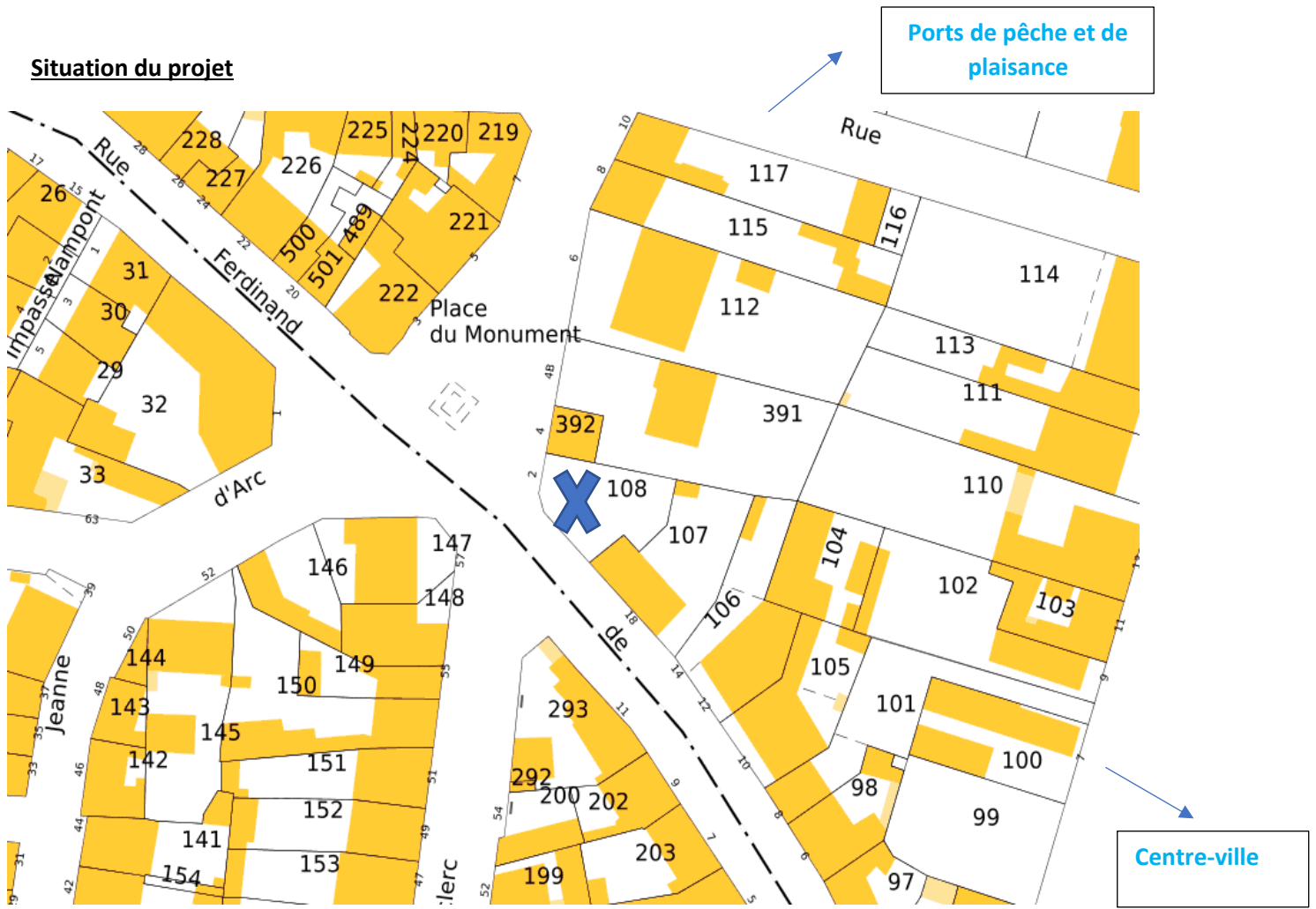
La mise en place de mobilier urbain tels qu'un mini kiosque, jeux pour enfants, bancs et tables de pique-nique est également envisagée.



Exemple de mobilier urbain



Situation du projet



La parcelle voisine cadastrée AP 107 fait également l'objet d'une procédure d'abandon manifeste.

Cette dernière sise 18 rue Ferdinand de Lesseps comporte un bâtiment qui, après une réhabilitation totale sera destiné à la location pour les travailleurs saisonniers qui, au vu de la faible offre de logements à prix réduits, peinent à trouver un hébergement et sont donc contraints de refuser les offres d'emplois locales.

La vue du ciel ci-dessous reprend le projet de poumon vert et celui des logements saisonniers :



Montage Structurel et Financier

Les travaux d'aménagement et de végétalisation seront effectués par les services communaux.

Nous estimons leur coût à 20 000 euros hors taxes incluant la mise en place des sentiers de cheminement, la stabilisation des sols et la sécurisation des murs arrière.

L'achat de mobilier urbain s'élèverait à 40 000 euros hors taxes comprenant le coin jeux pour enfants, les tables de pique-nique, les bancs, le petit kiosque...

La réalisation de ce projet représente une dépense prévisionnelle globale de 60 000 euros hors taxes pour la commune.

Avis du Domaine sur la valeur vénale du terrain

La valeur vénale du bien est estimée à 80 €/m² soit un total de : 153 m² x 80 €/ m² = 12 240 € arrondi à 12 000 €.